

**Conseil d'administration  
du mardi 14 décembre 2021****Délibération n°66/2021****ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

Membres en exercice : 36  
Membres présents : 29  
Membres représentés : 6

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;

Vu les statuts de Sorbonne Université, et notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté n°2021-43-RRA du rectorat académique de Paris en date du 1er juillet 2021 portant nomination de Dominique PATERON en qualité d'administrateur provisoire de Sorbonne Université ;

Vu l'arrêté en date du 25 novembre 2021 portant organisation de l'élection du Président ou de la Présidente de Sorbonne Université ;

Vu la candidature unique reçue de Mme Nathalie DRACH-TEMAM ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ONT PROCÉDÉ À L'ÉLECTION COMME SUIT :****1<sup>er</sup> tour :**

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>	<b>36</b>
<b>Nombre d'électeurs ayant émargé</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votes constatés dans l'urne</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de bulletins nuls</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de suffrages valablement exprimés</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix obtenues par Madame DRACH-TEMAM</b>	<b>24</b>

A l'issue de ce premier tour de scrutin, Mme Nathalie DRACH-TEMAM a obtenu la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration fixée à 19 et est élue Présidente de Sorbonne Université.

**Le président de séance,  
administrateur provisoire  
de Sorbonne Université**



**Dominique PATERON**